



LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

PF-F004 V6 25/08/2024

En application de la loi du RGPD Entré en vigueur le 25 mai 2018- la protection des données personnelles est essentielle pour les ESSMS. Ils sont responsables de ces données pour les salariés et personnes accueillies



TOUT PUBLIC

En institution



14H

Soit 2 jours



CADRE DE SANTÉ

Assure la formation



1 150 € / JOUR

Soit 2300€ la session



RÉFÉRENT HANDICAP

Véronique Racine



PRÉ REQUIS :

Toutes les fonctions concernées par les fondamentaux en matière de protection des données personnelles dans les organisations : image, vidéo, confidentialité

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Sensibiliser les utilisateurs travaillant avec des données à caractère personnel aux risques liés aux libertés et à la vie privée,
- Connaître les exigences du RGPD
- Documenter les procédures d'exploitation,
- Rédiger une charte informatique et lui donner une force contraignante annexée au règlement intérieur
- Mettre en place une politique de classification de l'information

CONTENU :

Le RGPD et ses notions clés

- L'évolution de la protection des données personnelles
 - Définition du traitement de données à caractère personnel
 - À qui s'applique le RGPD ?

Les principes de la protection des données

- Les 8 règles d'or de la protection des données
- La finalité du traitement des données
- Qu'est-ce que la licéité du traitement ?
- Comment minimiser les données
- La protection particulière de certaines données
- La conservation limitée des données
- L'obligation de sécurité
- La transparence à l'égard des personnes concernées
- Les droits des personnes sur leurs données
- L'encadrement des transferts de données hors de l'UE

Les responsabilités des acteurs

- Une nouvelle logique de responsabilisation : l'accountability
- Les règles de partage des responsabilités
- La responsabilité spécifique des sous-traitants
- Les sanctions et voies de recours

Le DPO et les outils de la conformité

- Le délégué à la protection des données ou DPO
- Le registre des activités
- L'analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD)
- La notification des violations de données
- Le code de conduite et certification





LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

▶ MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES PARTICIPATIFS :

- Chaque apprenant exprime ses attentes, ses expériences et ses questionnements.
- Apports théoriques.
- Exercices pratiques individuel et/ou en groupe.
- Partage d'expériences et réflexions.
- Évaluation des acquis

▶ MODALITÉS :

- DÉROULEMENT : en présentiel ou mixte.
- ÉVALUATION : de vos attentes en amont + des connaissances et des compétences pré test / post test.
- FIN DE FORMATION : nous vous remettons une attestation de participation et d'acquisition des connaissances / compétences.

Le programme détaillé vous sera communiqué après validation de votre inscription, conformément aux critères de l'indicateur 1 du référentiel Qualiopi.



EN CONFORMITÉ AVEC LE RÉFÉRENTIEL HAS – DROITS, EXPRESSION, PARTICIPATION DE LA PERSONNE
ACCOMPAGNÉE : RESPECTER LES DROITS FONDAMENTAUX

FORMATIONS INTER-ÉTABLISSEMENTS :

Elle permet aux professionnels de différents établissements de se rencontrer et de partager leur expérience, tout en améliorant leurs compétences professionnelles.

FORMATIONS INTRA-ÉTABLISSEMENTS :

Elle est construite selon les attentes et besoins de l'établissement, permet de travailler sur les documents et/ou matériel internes en appui de la formation pour accompagner les équipes dans leurs montées compétences.

